

Section Culture, séance du 29 octobre 2014

Mandat pour l'analyse des collaborations interjurassiennes (institutions et projets culturels)

Première partie : synthèse

Suite à une analyse détaillée prenant pour référence les années 2012 et 2013, la section Culture constate que la réorientation décidée par le canton du Jura porte sur un nombre relativement réduit de dossiers. A court terme, les subventions qui ne seront plus versées par l'Office jurassien de la culture à des institutions et projets du Jura bernois devraient être comprises entre 55'000 et 65'000 francs par an, soit 25'000 francs pour le Centre jurassien d'archives et de recherches économiques (CEJARE), 19'500 pour Usinesonore (en alternance de 35'000 francs les années paires et 4'000 les années impaires) et le solde pour Toxoplasmose (4'000) et quelques autres projets uniques.

Le Centre jurassien d'archives et de recherches économiques (CEJARE) et Usinesonore doivent faire l'objet d'une attention particulière car ils font partie des éléments-clés de l'offre culturelle du Jura bernois et mettent en jeu des montants relativement importants.

La section prend acte avec regret du retrait annoncé du canton du Jura pour ce qui concerne le CEJARE, tant son caractère interjurassien pouvait jusqu'à présent être qualifié d'exemplaire. Elle souhaite la poursuite des activités de l'institution dont les liens avec Mémoires d'Ici sont étroits. La situation pourrait représenter une opportunité de développement en direction du territoire de la Ville de Bienne, voire des Montagnes neuchâteloises. Par conséquent, si le retrait jurassien se confirme, la section est favorable à essayer de maintenir un niveau total équivalent de subventionnement public au CEJARE en le considérant comme une institution au titre de l'article 14, alinéa 2, de la loi sur l'encouragement des activités culturelles (subventionnement indépendant du cofinancement de collectivités tierces). La recherche des moyens nécessaires se fera dans le cadre de la procédure ordinaire d'élaboration du budget. Il faudra tenir compte de la situation financière et n'exclure ni la piste d'un réexamen à la baisse de certaines lignes budgétaires existantes, ni celle d'une hausse globale de son budget culturel.

Usinesonore est un projet-phare du Jura bernois dont il convient d'assurer la pérennité. Une première discussion a eu lieu avec la direction du projet en vue de la préparation du festival 2016. La question d'une compensation intégrale de la somme que ne versera plus le Jura n'est pas tranchée. Pour des raisons liées à la subsidiarité, il apparaît difficile que le CJB augmente sa participation en même temps que la somme versée par les autres collectivités se réduit. Toutefois la section suggère que le CJB soit prêt à examiner une éventuelle solution spécifique transitoire.

En ce qui concerne les autres projets de moindre ampleur qui ont bénéficié de subsides jurassiens jusqu'à présent, la section constate que le CJB devra continuer de calibrer son soutien en fonction du montant global accordé par les autres collectivités (principe de subsidiarité). Cela signifie que les projets concernés devront opérer un redimensionnement, augmenter leurs fonds propres ou trouver des moyens supplémentaires auprès d'autres collectivités. Cette situation ne devrait toutefois pas péjorer l'offre culturelle globale dans le Jura bernois.

Le section a également examiné les subventions que le CJB accorde à des institutions ou des projets d'associations ayant leur siège dans le canton du Jura. Dans l'immédiat, elle ne procédera à aucune réduction afin de ne pas affaiblir l'offre culturelle globale de la région. Comme pour n'importe quel projet ou institution, la situation sera réexaminée d'année en année en fonction des besoins financiers et des possibilités budgétaires.

Il est à noter que la modification de la pratique jurassienne ne peut pas être imputée uniquement à l'évolution de la situation institutionnelle. En effet, le canton du Jura va connaître un programme d'économies important qui aurait de toute manière remis en question le niveau de certaines subventions et devrait également toucher l'offre culturelle dans le canton du Jura.

Deuxième partie : analyse

1. Contexte

Le Conseil du Jura bernois (CJB) et le canton du Jura accordent des subventions pour l'encouragement des activités culturelles. Un certain nombre de projets et institutions bénéficient de soutiens financiers de la part des deux.

Dans le cas des institutions, le Jura va se retirer progressivement du CEJARE jusqu'à un retrait total d'ici 2 à 3 ans. Pour les autres, le Jura n'envisage pas de modification dans l'immédiat, sauf pour la Coordination jeune public, où une extension à l'Arc jurassien est souhaitée. Le rapport jurassien n'est pas exhaustif pour ce qui concerne les institutions. Il manque la quasi-totalité des associations faitières ainsi que les institutions situées dans le Jura qui sont également soutenues par le CJB.

En ce qui concerne les projets, le Jura a décidé de modifier son soutien dans le Jura bernois en se concentrant sur ceux qui font appel à des artistes jurassiens et se retirant des autres.

2. Soutien financier dans le domaine des institutions

Le tableau ci-dessous indique le soutien annuel en 2013 du CJB/canton de Berne et du Jura aux institutions, soit les subventions périodiques (les chiffres sont arrondis) :

Institutions interjurassiennes	Budget	CJB	JU	Autres
CEJARE, Saint-Imier	100'000	30'000	25'000	5'000 (St-Imier)
Musée jurassien d'art et d'histoire, Delémont	400'000	54'500	240'000	110'000+prestations (Delémont + bourgeoisie)
Coordination jeune public + offre scolaire Jura + Espacestand, Grandval-Moutier	270'000	77'500	102'500	2'200 (dons communes) + 3'500 (Moutier) + 13'000 en prestations (Moutier)
Bibliobus	940'000	114'800	429'919	339'900 (communes)
Atelier de gravure, Moutier	205'000	60'000	60'000	1'000 (Moutier)
Fédération jurassienne de musique + formation	90'000	18'000	18'000	5'000 (LoRo JU)
Société jurassienne d'émulation	155'000	16'000	66'400	5'000 (Porrentruy)

Espace d'art contemporain les halles, Porrentruy	84'000	10'000	36'000	1'000 (Porrentruy)
Institut jurassien des sciences, des lettres et des arts	18'000	7'500	7'500	
Union des chanteurs jurassiens	8'000	1'350	1'350	
Association des écrivains neuchâtelois et jurassiens	6'600		1'000	1'000 (canton BE) + 1'000 (canton NE)
Musée jurassien des arts, Moutier	300'000	100'000	90'000	65'000 (Moutier) + 46'000 (non précisé – public et privé)
Association interjurassienne des centres culturels AICC	80'000	30'000	45'000	+ subventions aux projets éviDanse et Fest'hiver
La Nef, Espace culturel, Le Noirmont	105'000	5'000	32'300	5'000 (Noirmont) + 28'000 (loRo JU) + env. 1'000 (divers) + 8'000 (Pro Helvetia)
diju.ch (en discussion)	24'000	8'000	8'000	
Archives de l'Ancien évêché de Bâle, Porrentruy	500'000		165'000	165'000 (canton BE) + 110'000 (canton BL) + 55'000 (canton BS)

3. Soutien financier dans le domaine des projets

Afin d'estimer les conséquences sur les projets, les années de référence 2012 et 2013 ont été considérées. Contrairement aux institutions, le canton du Jura ne donne pas d'exemples dans son rapport et il faut donc essayer d'anticiper ce qu'il continuera à soutenir ou non. Il y a donc dans le tableau des certitudes (comme Usinesonore et Toxoplasmose, pour lesquels le Jura a d'ores et déjà annoncé son retrait) et des suppositions.

Tous les projets ayant reçu un soutien à la fois du Jura et du Jura bernois sont listés. Ils sont précédés d'un code afin de signifier s'ils sont récurrents ou uniques :

- les projets uniques sont marqués U
- les projets récurrents annuels sont marqués R
- les projets récurrents biennaux sont marqués R2
- les projets d'associations ayant leur siège dans le Jura bernois sont marqués JB
- les projets d'associations ayant leur siège dans le Jura bernois sont marqués JU
- les projets d'associations interjurassiennes sont marqués IJ

Pour les projets biennaux, les chiffres sont annualisés. Dans certains cas, la participation bernoise est constituée d'un prélèvement sur l'enveloppe du CJB et d'un prélèvement sur l'enveloppe de l'Office de la culture, section francophone. Les montants ne sont pas détaillés dans ces cas-là où on retient la contribution globale du canton de Berne. Dans certains cas, les montants accordés par le Jura ne sont pas encore connus en l'absence des rapports finaux des projets. Un point d'interrogation signifie qu'il y a eu participation jurassienne mais d'un montant qui n'est pas encore connu. Les risques de retrait jurassien total ou partiel concernent les projets marqués JB dans la liste et se déroulant ailleurs qu'à Moutier (les projets à risque sont en gras).

Projets récurrents ou uniques 2012	CJB/OC	JU	Autres
R2-JB / Stand'été, Moutier (chiffres annualisés)	92'500	87'500	35'000 + 15'000 prestations (Moutier)
R2-JB / Usinesonore (festival), Malleray-Bévilard (chiffres annualisés)	40'000	17'500	Env. 7'500 (communes)
R2-JU / Festival du Jura (chiffres annualisés)	17'500	12'500	65'000 (LoRo JU) + env. 3'500 communes JB
R-JB / Toxoplasmose, Sonvilier	5'000	4'000	Env. 1'000 (communes)
U-JB / Cie La Dérive, Moutier	40'000	40'000	
U- JB/ Tournée Sakaziq, Moutier	4'500	6'000	2'500 (Moutier), 1'000 (Delémont)
U-JB / Livre A.-M. Steullet-Lambert, Moutier	2'000	1'300	500 (Moutier)
U-JB / Tournée Freaks Show 2012, Saint-Imier	10'000	20'000	
U-JB / Cheval dans le vent, Tramelan	10'000	5'000	19'000 (Tramelan)
R-JU / Delémont-Hollywood, UECS 2012	5'000	50'000	90'000 (LoRo) + 30'000 (Delémont) + divers (dont OFC)
R-JU / Festival Conte et compagnies 2012, Porrentruy	4'000	32'000	4'200 (communes)
U-JB / Ovale trio CD, Moutier	5'000	3'000	1'000 (Moutier)
U-IJ / Danse !, Bienne	1'500	1'500	2'000 (Delémont)
R-IJ / Diju 2012-2013, Saint-Imier	20'000		20'000 (LORO JU), 2'000 (Bienne)
U-JU / Musée Hôtel-Dieu, Porrentruy, publication Coghuf	2'000		15'000 (LORO JU)
U-JU / Sainte-Cécile, Courroux	1'000	?	1'000 (communes)
U-JU / Choeur de chambre jurassien, Delémont	1'000		4'000 (LORO JU), 2'000 (communes)
R2-IJ / Biennale Visarte Jura, Delémont	4'000	40'000	12'000 (LORO JU), 4'000 (Delémont)
R-JU / Chœur Vivaldi, Courtételle	1'000	?	2'000 (communes), 7'000 (LORO JU)
U-IJ / Opera obliqua, Moutier (OSJ)	5'000	2'500	5'000 (Moutier)
R-JU / Patchwork Festival	2'000	25'000	20'000 (LORO JU), 5'000 (Delémont)

Projets récurrents ou uniques 2013	CJB	JU	Autres
R2-JB / Stand'été, Moutier (chiffres annualisés)	92'500	87'500	35'000 + 15'000 prestations (Moutier)
R2-JB / Usinesonore (festival), Malleray-Bévilard (chiffres annualisés)	40'000	17'500	Env. 7'500 (communes)
R2-JU / Festival du Jura (chiffres annualisés)	17'500	12'500	65'000 (LoRo JU) + env. 3'500 communes JB
U-JB / Collectif Marée, Moutier	5'000	3'000	1'000 (communes), 2'000 (canton NE)
U-JU / Livre R.-M. Pagnard, Les Breuleux	4'000	2'000	
R-IJ / éviDanse 2013, Saignelégier	25'000	60'000	+ env. 45'000 LoRo JU
R-JB / Pantographe, Moutier, Liaisons	16'000	5'000	8'000 (Moutier)
R2-JB / Usinesonore, tournée	8'000	4'000	2'000 (Bienne), 2'000 (Lausanne)
U-JB / Cie Kitédidonk, Moutier	20'000	15'000	5'000 (Moutier), 5'000 (canton NE)
R-JB / Toxoplasmose, Sonvilier	5'000	4'000	
R-JU / UECS Delémont-Hollywood	7'500	50'000	30'000 (Delémont)
U-JU / Editions D+P, Delémont, livre traces archéologiques	2'000		4'000 (LORO JU)
U-JU / Signe production, Delémont, documentaire musée du tour automatique	20'000	20'000	12'000 (Moutier)
U-JB / Musée Hôtel-Dieu, Porrentruy, catalogue L. Marti	5'000		10'000 (LORO JU)
U-IJ / Emulation, livre Buchwalder	1'000		9'500 (LORO JU)
U-JU / Chœur Vivaldi, Courtételle	1'000		15'000 (LORO JU)
U-JB / Orchestre de chambre jurassien, création Tissot	8'000	?	6'000 (Moutier)
R-JU / Festival Conte et compagnies	4'000	35'000	4'000 (communes)
U-JB / Cie La Dérive, projet tricentenaire	30'000	?	
U-IJ / Colloque SJE tricentenaire	7'500		3'500 (LoRo JU)
R-JU / Fest'hiver	5'000	16'500	
U-JU / Orchestre ville de Delémont	1'000	5'000	
U- JU / Opera obliqua, concert	5'000	?	5'000 (Moutier)
U-IJ / Exposition Hughes Richard	10'000	10'000	10'000 (LORO JU)

4. Conséquences financières

4.1. Lacunes de financement à court terme (catégorie a)

A court terme, le Jura ayant annoncé son intention de se retirer progressivement, le CEJARE connaîtra un manque de financement dès 2015, dont le montant n'est pas encore connu, et qui se situera à hauteur de 25'000 francs à l'horizon 2017-2018.

En ce qui concerne les projets, un retrait assuré ou probable, éventuellement partiel en cas de participation d'artistes jurassiens, concerne les projets suivants :

- Sur la base de 2012 : Usinesonore (17'500), Toxoplasnose (4'000), Freaks Show (20'000), Cheval dans le vent (5'000), soit au total 40 à 45'000 francs
- Sur la base de 2013 : Usinesonore (17'500) + tournée (4'000), Toxoplasnose (4'000), soit un total de 25 à 30'000 francs.

La lacune de financement pour les projets du Jura bernois peut être estimée à environ 35'000 francs par année, dont plus de la moitié concerne Usinesonore. Il n'y a que relativement peu de projets concernés.

Au total, la lacune de financement devrait être comprise entre 55'000 et 65'000 francs par an, dont 25'000 pour CEJARE, 19'500 pour Usinesonore et le solde pour Toxoplasnose (4'000) et quelques autres projets uniques.

Le retrait du canton du Jura pourrait par ailleurs avoir un autre effet négatif et aggraver encore la lacune de financement pour certains projets. En effet, comme dans certains cas le CJB s'appuyait sur la participation du canton voisin dans sa prise en compte de la subsidiarité, à la manière d'un cercle vertueux, il pourrait devoir réduire ses contributions par souci d'équité avec les autres projets du Jura bernois qui ne bénéficiaient pas de l'aide jurassienne. C'est l'option qu'il a prise pour Toxoplasnose, invité à accroître ses fonds propres ou à redimensionner son budget afin de tenir compte de la réduction de la subvention du CJB dès 2015, ou alors à trouver un soutien auprès d'autres collectivités afin de fournir une contrepartie suffisante à l'engagement du CJB.

4.2. Evolution du financement à moyen terme (catégories b-d)

Les institutions et projets situés dans le Jura bernois mentionnés ci-dessus constituent la catégorie a, qui est directement touchée par les mesures jurassiennes. Les autres institutions et projets se répartissent en 3 catégories supplémentaires :

- interjurassiens, qui ne devraient pas connaître de modifications (catégorie b)
- jurassiens avec participation du CJB au titre de l'accueil, de la participation d'artistes bernois ou de l'importance culturelle pour le Jura bernois (catégorie c)
- prévôtois, qui constituent un cas particulier (catégorie d)

4.2.1. CEJARE et autres projets du Jura bernois ne bénéficiant plus du soutien jurassien (catégorie a)

Actuellement, le CEJARE est soutenu dans le strict respect du principe de subsidiarité. Aux 30'000 francs annuels versés par le CJB correspondent 25'000 francs du Jura et 5'000 de Saint-Imier. Avec le retrait du Jura, les possibilités pour le CJB sont les suivantes :

- Adapter sa subvention à la baisse dans le strict respect du principe de subsidiarité : cela signifierait la mort de l'institution.
- Maintenir sa subvention à 30'000 francs
- Augmenter sa subvention à 55'000 francs pour compenser le retrait jurassien

Les 2 dernières options impliquent de soutenir le CEJARE au sens de l'article 14, alinéa 2, lettre e de la loi sur l'encouragement des activités culturelles (financement du canton indépendamment du financement de tiers, appliqué par exemple à Mémoires d'Ici et à l'Abbatiale de Bellelay).

A court terme, une compensation du montant que le Jura ne versera plus en 2015 devrait permettre d'assurer la stabilité de l'institution. Toutefois, une discussion devrait avoir lieu rapidement avec le CEJARE avant de prendre des options de financement à plus long terme, car l'institution se trouve confrontée à 3 choix différents :

- Réduire son champ d'action au seul Jura bernois. Avantage : tient compte de la nouvelle situation en matière de financement. Inconvénient : affaiblit l'institution, qui perd en importance et risque de subir un contrecoup dans la mise en valeur de ses fonds (désintérêt des chercheurs).
- Conserver un champ d'action interjurassien. Avantage : maintien de la formule qui a fait le succès du CEJARE. Inconvénient : est-il politiquement acceptable que le Jura bernois finance seul une institution qui offre des prestations au canton du Jura alors que le Jura manifeste explicitement son désintérêt pour ladite institution ?
- Etendre son champ d'action à d'autres régions voisines¹. Avantage : renforce l'impact du CEJARE en lui donnant un mandat tenant compte des espaces fonctionnels plutôt qu'institutionnels tout en lui permettant de trouver des soutiens financiers hors du Jura bernois, notamment par le biais de l'enveloppe de la section francophone de l'office de la culture. Inconvénient : le canton de Berne pourrait financer seul une institution qui offre des prestations à ses voisins.

Le rattachement du CEJARE à Mémoires d'Ici, dont il occupe les locaux, est une thématique régulièrement évoquée. Il y a en effet de nombreuses synergies entre les deux institutions. Le fait que le CEJARE ne soit plus interjurassien lève le principal obstacle politique à une telle évolution. Mémoires d'Ici voyant son existence garantie par la LStP, cela renforcerait l'assise du CEJARE. Parmi les difficultés que cela soulèverait, citons les deux points suivants :

- Le CEJARE ne couvre pas le même territoire que Mémoires d'Ici.
- La compétence de décision pour la subvention du CEJARE passerait du CJB au Grand Conseil.

4.2.2. Associations faitières et généralistes (catégorie b)

Le rapport jurassien ne mentionne qu'une association faitière (Institut jurassien des sciences, des lettres et des arts), mais il est à prévoir qu'il n'envisage pas de modification pour les autres non plus (Fédération jurassienne de musique, Société jurassienne d'émulation, Union des chanteurs jurassiens, Association des écrivains neuchâtelois et jurassiens, Association interjurassienne des centres culturels). Le siège de ces associations importe peu, puisqu'elles ne sont pas ou peu soutenues par les communes. Certaines sont soutenues paritairement par le CJB et le Jura, d'autres non, selon les intérêts propres à chacun.

¹ Des contacts ont permis d'établir l'existence probable d'un intérêt que le CEJARE prenne en charge des archives d'entreprises biennoises ; par ailleurs, le CEJARE a été contacté en 2013 par le Service neuchâtelois de l'économie, qui proposait de lui remettre les archives d'une ancienne entreprise, mais le CEJARE a décliné car cela ne fait pas partie de son champ d'action et lesdites archives sont ensuite parties à Lausanne. Une éventuelle extension devrait se faire en accord avec les institutions existantes dans une perspective de complémentarité et de non-concurrence (archives de la ville de Bienne, Musée international d'horlogerie, etc.)

4.2.3. Institutions et projets interjurassiens ayant leur siège dans le Jura (catégorie c)

4.2.3.1. Institutions

Le rapport jurassien ne les mentionne pas, ce qui est logique puisque dans ces cas-là, c'est au CJB de se prononcer sur la poursuite de la collaboration en tant que partenaire minoritaire. Il s'agit de La Nef (Le Noirmont), de l'Espace les halles (Porrentruy) et du Musée jurassien d'art et d'histoire (Delémont). Les subventions versées par le CJB représentent un montant annuel de 69'500 francs. A ces 3 institutions s'ajoute la Fondation des Archives de l'ancien Evêché de Bâle (AAEB), soutenue à hauteur de 165'000 francs par année par le canton de Berne, mais pas par l'enveloppe du CJB. Leur situation est différente :

- Dans le cas du Musée jurassien d'art et d'histoire (MJAH) et des AAEB, l'institution préexistait à la séparation des deux territoires. Le musée conserve et met en valeur une partie du patrimoine du Jura bernois. Il y a donc une certaine logique que le CJB maintienne un soutien, sauf si l'on se place dans une perspective strictement territoriale, comme le Jura le fait avec le CEJARE, qui conserve et met en valeur une partie du patrimoine jurassien mais ne sera plus soutenu. Il est à noter que pour ce qui concerne les AAEB, la subvention de chaque canton figure dans l'acte de fondation et qu'une remise en question implique de le modifier. Pour le MJAH, deux sièges sont réservés au canton de Berne dans le Conseil de fondation. Le subventionnement était de 35'000 francs annuels à la création du CJB. Il est passé à 54'500 francs suite au réaménagement total du musée en 2011.
- Dans le cas de La Nef et de l'Espace les halles, qui étaient soutenus au cas par cas s'ils faisaient appel à des artistes bernois, le soutien périodique du canton de Berne est récent puisqu'il a été décidé par le CJB. Ce soutien s'inscrivait dans l'idée d'une ouverture fondée sur une volonté politique de mieux tenir compte du soutien important que le Jura accordait aux institutions et projets du Jura bernois. Il était également justifié par la volonté de mieux soutenir les arts visuels, domaine culturel assez fragile par rapport à d'autres. A noter toutefois que La Nef a noué des liens avec la fondation de l'abbatiale de Bellelay (coordination des vernissages) et que les deux institutions participent à l'exposition annuelle Cantonale Berne-Jura.

4.2.3.2. Projets

En ce qui concerne les projets, l'essentiel des soutiens est constitué de contributions pour l'accueil de spectacles, en général 1'000 francs par représentation, pour la réalisation de projets faisant appel à des artistes du Jura bernois ou traitant de thématiques étroitement liées au Jura bernois. Dans les deux cas, la contribution du CJB peut être interprétée comme étant fondée sur une approche allant au-delà d'un simple accueil, même si cette dimension d'accueil a été essentielle pour une entrée en matière et que les projets n'auraient pas été soutenus s'ils ne se passaient pas aussi dans le Jura bernois : Université d'été du cinéma suisse Delémont-Hollywood (7'500), Festival du Jura (17'500). N'apparaissent pas dans les années 2012-2013 quelques projets menés uniquement dans le Jura mais intéressants un public du Jura bernois et sporadiquement soutenus à ce titre.

4.2.4. Institutions ayant leur siège et projets se déroulant à Moutier (catégorie d)

Bien que situés dans le Jura bernois, les institutions et projets prévôtois ne sont pas touchés par des restrictions. Pour reprendre une notion figurant dans l'accord du 25 mars 1994, la Ville de Moutier est un « enjeu » tant qu'elle ne se sera pas exprimée sur son appartenance cantonale. Au vu du précédent du CEJARE, le risque est important que, si Moutier devait se décider pour un maintien dans le canton de Berne, le canton du Jura se retire au moins en partie du soutien de ces institutions et projets. A l'inverse, la dynamique territoriale insufflée

par le Jura dans ses critères de soutien risque de provoquer le même genre de décision de la part du CJB si Moutier change de canton.

Il faut donc s'attendre à ce que les institutions prévôtoises connaissent une lacune de financement d'ici quelques années, ce qui entraînera une pression sur le CJB ou sur le Jura en vue d'une compensation, selon le choix fait par la population. Il s'agit d'une probabilité et non d'une certitude, car les institutions prévôtoises offrent, indépendamment de leur siège, des prestations à la population de l'ensemble du territoire interjurassien et, de même que Berne ne s'est pas retiré du musée de Delémont après la séparation des deux territoires, le caractère interjurassien du soutien à certaines institutions pourrait subsister après le choix de Moutier, avec toutefois des modifications de la clé de répartition entre les cantons.

Il n'y a pas lieu d'anticiper les conséquences qu'aurait un départ de Moutier par rapport au subventionnement du CJB en territoire prévôtois, étant donné qu'il s'agit dans le cadre du présent mandat d'analyser les conséquences de la réorientation des priorités jurassiennes sur la culture du Jura bernois, ce qui implique de travailler sur un scénario prévoyant que Moutier reste bernoise. Dans ce cas, l'évaluation par institution/projet est la suivante :

- Atelier de gravure : en contrepartie du soutien des cantons, les artistes de Berne et du Jura ont accès à l'atelier à des conditions préférentielles ; cela laisse penser que le Jura continuerait de soutenir l'atelier ou alors qu'en cas de retrait, la hausse des montants facturés aux artistes jurassiens compenserait au moins en partie le manque à gagner
- Coordination jeune public : un retrait du Jura est peu probable au vu de son ambition de développer cette institution sur tout l'Arc jurassien
- Musée jurassien des arts : un retrait, au moins partiel, est probable (précédent du CEJARE), d'autant plus si le CJB se retire du MJAH à Delémont.
- Stand'été : un retrait partiel ou total est probable, sauf en ce qui concerne l'opéra monté par Opera obliqua, émanation de l'Orchestre symphonique du Jura
- Pantographe : un retrait est probable, sauf collaboration avec des artistes jurassiens
- Cie La Dérive : un retrait est probable, sauf collaboration avec des artistes jurassiens
- Autres projets de petite ou moyenne ampleur : un retrait est probable, sauf collaboration avec des artistes jurassiens

Une lacune de financement estimée à 150-200'000 francs est envisageable à moyen terme à Moutier dans le scénario où la ville reste bernoise. La lacune serait plus prononcée dans le scénario inverse, car le canton de Berne offre actuellement un meilleur soutien que le Jura, et qu'il existe à Moutier des institutions et projets soutenus par le seul CJB qui reviendraient à la charge du canton du Jura.

5. Mesures éventuelles

A court terme, une lacune de financement de 55'000 à 65'000 francs par année est attendue pour les institutions et projets du Jura bernois. Il s'agit d'un montant relativement peu élevé. Toutefois, à moyen terme, il faut ajouter 150'000 à 200'000 francs supplémentaires dans le cas où Moutier reste dans le canton de Berne. En cas de départ de Moutier, le retrait du CJB de certaines institutions ou certains projets impliquerait certainement des montants plus élevés et compenserait la réduction de l'enveloppe budgétaire à disposition du Jura bernois selon la LStP.

5.1. Compensation du retrait jurassien sur le plan légal

La première question à laquelle le CJB doit répondre est celui de la compensation du retrait jurassien auprès des institutions et projets touchés. Le cadre légal permet de compenser

dans le cas du CEJARE, qui deviendrait une institution à financement cantonal ne dépendant pas de la participation de tiers. Par contre, dans le cas des projets, il apparaît difficile de compenser le retrait jurassien étant donné le principe de subsidiarité. C'est l'option prise avec Toxoplasmose et cela ne concerne qu'une minorité de projets, qui avaient été favorisés par le fait d'être considérés comme interjurassiens et rejoindront un cadre identique à la majorité. Le cas de projets de grande importance, comme Usinesonore, devrait faire l'objet d'une réflexion approfondie. Une réunion avec l'association est prévue début 2015 pour parler du budget du festival 2016 et des développements relatifs à son institutionnalisation (versement d'une contribution au fonctionnement dès août 2014).

5.2. Compensation sur le plan financier

Sur le plan financier, le CJB peut solliciter une augmentation de son budget à condition que cela ne dépasse pas le pourcentage prévu dans la LStP ou effectuer des transferts dans le cadre de ses moyens actuels.

Plaide en faveur de l'augmentation du budget le fait qu'il y a encore de la marge par rapport à la proportion de la population. Plaide en sa défaveur le fait que les augmentations budgétaires doivent être progressives et que si la priorité est mise à la compensation des retraits jurassiens dès 2015, les autres besoins pourront difficilement être pris en compte. Pour rappel, plusieurs institutions et projets ont annoncé ou pré-annoncé des demandes d'augmentations : Musée jurassien des arts, Usinesonore (fonctionnement), Estivales musicales, Centre culturel de la Prévôté, Bibliothèque régionale La Neuveville, Contes & compagnies, projet Interreg ex-situ AICC, Musée de Saint-Imier, Musée du tour automatique et d'histoire de Moutier, revue Intervalles, etc. En outre, toute hausse des dépenses réduit la marge en vue de la concrétisation du projet ARS, estimé à 600'000 francs.

En ce qui concerne les transferts dans le cadre du budget, si le CJB choisit cette voie, les institutions suivantes devraient être considérées : Espace les halles, La Nef, Musée jurassien d'art et d'histoire (MJAH). La fondation des Archives de l'ancien Evêché de Bâle voit sa subvention garantie par l'acte de fondation et ne devrait pas être concernée, sauf dans le cas où le Jura devait appliquer la mesure OPTI-MA prévue, puisque les contributions des cantons sont paritaires.

Concernant le MJAH, si une réduction de la subvention peut être envisagée, une annulation pure et simple devrait être bien réfléchi. D'une part le précédent du CEJARE autorise à y penser, mais d'autre part le canton de Berne est fondateur du musée. De plus, dans l'optique d'une poursuite du financement jurassien au Musée jurassien des arts de Moutier si la ville reste bernoise, le fait de continuer ou non de subventionner le MJAH est un élément important.

En ce qui concerne le soutien aux projets, le Festival du Jura et le festival Delémont-Hollywood sont à discuter, sachant qu'ils ont une activité dans le Jura bernois et qu'une annulation pure et simple de la subvention signifierait aussi un retrait de leur présence. Les contributions d'accueil ne sont pas prioritaires selon le concept culturel et pourraient être réduites ou supprimées en cas de besoin, mais cela concernerait aussi des projets venant d'autres cantons que le Jura.

Une recommandation est aussi que, si des coupes sont effectuées pour des institutions ou projets jurassiens, elles soient prononcées dans un but de réaffectation des moyens pour des buts similaires dans le Jura bernois et ne soient pas une simple mesure d'économie. Par exemple si l'Espace les halles est touché, il faut dans la mesure du possible réaffecter cet argent à la création contemporaine, par contre si c'est le MJAH, l'argent doit dans l'idéal être réaffecté à une institution patrimoniale. En raison du principe de subsidiarité, les moyens dégagés devraient plutôt être affectés à de nouveaux projets ou à des augmentations pour les institutions et grands projets d'importance régionale, et pas à des compensations pour les petits projets existants qui doivent être traités sur pied d'égalité avec les projets qui ne bénéficiaient pas d'un soutien jurassien jusqu'à présent.

Enfin, il est à noter que le Jura a pris certaines décisions qui s'appliquent immédiatement (projets) et d'autres qui concerneront le CEJARE dès 2015 ou Usinesonore dès 2016. Il n'y a donc pas lieu non plus de sur-réagir en coupant partout où c'est envisageable, mais de bien planifier les choses.

6. Résumé des propositions de la section Culture

Les institutions et projets suivants seront, dans les prochains mois ou années, principalement concernés par les décisions budgétaires que le CJB aura à prendre :

6.1. Institutions et projets dans le Jura bernois

CEJARE (Saint-Imier). Une compensation du retrait jurassien envisagée. Montant à trouver : 25'000.

Usinesonore (Valbirse). Il convient d'assurer un maintien du niveau de subventionnement du CJB malgré la baisse de la contrepartie jurassienne pour le calcul de la subsidiarité. Une compensation (au moins partielle) du retrait jurassien n'est pas exclue, éventuellement de manière transitoire, mais des discussions seront encore nécessaires en lien avec la préparation du festival 2016. Montant à trouver : entre 0 et 35'000

Autres projets du Jura bernois concernés par le retrait jurassien projet récurrent Toxoplasmose et projets uniques). Une compensation est impossible au regard des principes de subsidiarité et du fait de perdre leur statut intercantonal. Ces projets nécessiteront un redimensionnement, un accroissement des fonds propres ou une hausse du soutien des autres collectivités. Montant à trouver : 0 (une baisse de la subvention du CJB est même probable si ces projets ne trouvent pas des contreparties de subsidiarité auprès d'autres collectivités). A noter que le festival Toxoplasmose a déjà été informé de la situation en juin 2014.

6.2. Institutions et projets d'associations situées dans le Jura

Espace les halles (Porrentruy). Pour le moment pas de modification de la subvention. Montant accordé par le CJB : 10'000.

La Nef (Le Noirmont). Pour le moment pas de modification de la subvention. Montant accordé par le CJB : 5'000.

Musée jurassien d'art et d'histoire (Delémont). Pour le moment pas de modification de la subvention. Montant accordé par le CJB : 54'500.

Delémont-Hollywood (Delémont). Un réexamen aura lieu lors de la prochaine demande. Montant accordé par le CJB : 7'500.

Festival du Jura. Un réexamen aura lieu lors de la prochaine demande. Montant accordé par le CJB : 17'500 (35'000 tous les 2 ans).

Subventions pour accueil de manifestations organisées par des associations ayant leur siège dans le Jura. Pas de modification de la pratique (en principe 1'000 CHF par représentation sous réserve de la participation de la commune d'accueil).

Autres institutions et projets interjurassiens. Pas de modification

7. Extensions à l'Arc jurassien (notamment à Neuchâtel)

Outre le soutien aux projets culturels, le Jura annonce dans son rapport qu'il souhaite étendre à l'Arc jurassien, et notamment au canton de Neuchâtel, une institution (Coordination jeune public) et deux commissions intercantionales (littérature et arts de la scène). En fonction des options prises jusqu'à présent et des objectifs en termes de relations extérieures pour la législature, cette extension serait certainement saluée par le CJB.